



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le 28 avril à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques TENE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Jean-Marc BARELLI, Abdelhaq BENNIS, Sabine BOUET, Céline BRUNIERA, Serge DEUILHE, Marie DUCROS, Denise HOUEMONT-REYNAUD, Anne-Marie JAMBERT, Gilbert LABORDE, Patrick LASSEUBE, Josiane LOUMES, Patricia MARTINS, Hugues MARTY, Jacqueline POL, Jean-Claude PONGE, Dominique QUENNEVAT, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Marion ROLLET, Michèle STEFANI, Jean-François SUTRA, Jacques TENE, Pascal VALIERE, Raymond VILLENEUVE.

Procurations : Monsieur Joël BERNAUDEAU à Madame Jacqueline POL, Madame Monique D'OLIVEIRA à Monsieur Abdelhaq BENNIS, Madame Jacqueline KADRI à Madame Céline BRUNIERA, Madame Catherine LOUIT à Madame Dominique QUENNEVAT.

A PARTIR DE LA DELIBERATION N°54

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Jean-Marc BARELLI, Abdelhaq BENNIS, Sabine BOUET, Céline BRUNIERA, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Marie DUCROS, Denise HOUEMONT-REYNAUD, Anne-Marie JAMBERT, Gilbert LABORDE, Patrick LASSEUBE, Josiane LOUMES, Patricia MARTINS, Hugues MARTY, Jacqueline POL, Jean-Claude PONGE, Dominique QUENNEVAT, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Marion ROLLET, Michèle STEFANI, Jean-François SUTRA, Jacques TENE, Pascal VALIERE, Raymond VILLENEUVE.

Procurations : Monsieur Joël BERNAUDEAU à Madame Jacqueline POL, Madame Jacqueline KADRI à Madame Céline BRUNIERA, Madame Catherine LOUIT à Madame Dominique QUENNEVAT.

Madame Denise HOUEMONT-REYNAUD est élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

14 x 51 - Finances Locales – Compte de Gestion Assainissement exercice 2013

L'exécution des dépenses et recettes, relatives à l'exercice 2013, a été réalisée par le Trésorier en poste à Saint-Lys et le Compte de Gestion Assainissement, établi par ce dernier, est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Le Trésorier a transmis à la Commune son Compte de Gestion avant le 1er juin, comme la loi lui en fait l'obligation.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le Compte de Gestion Assainissement du Trésorier pour l'exercice 2013 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 29

14 x 52 - Finances Locales – Compte Administratif 2013 (Assainissement)

Monsieur le Maire quitte la séance après avoir transmis la présidence du Conseil Municipal à Monsieur Raymond VILLENEUVE, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal **ADOPTE** le Compte Administratif du Budget annexe Assainissement de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION (en Euros)		SECTION INVESTISSEMENT (en Euros)	
Dépenses :	1 106 024,54	Dépenses :	932 586,12
Recettes :	559 516,29	Recettes :	309 831,78
Excédent antérieur :	1 581 346,80	Résultat antérieur :	181 367,47
Résultat de clôture :	1 034 838,55	Résultat de clôture :	- 441 386,87

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 21

Abstentions : 7

14 x 53 - Finances Locales – Reprise des résultats 2013 – Assainissement

Le Conseil Municipal **ADOPTE** la reprise des résultats (Assainissement) et l'affectation comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION (en Euros)		SECTION INVESTISSEMENT (en Euros)	
Dépenses :	1 106 024,54	Dépenses :	932 586,12
Recettes :	559 516,29	Recettes :	309 831,78
Reprise résultat antérieur:	1 581 346,80	Reprise résultat antérieur:	181 367,47
Résultat à affecter :	1 034 838,55	Résultat à affecter :	- 441 386,87

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 22

Abstentions : 7

14 x 54 - Finances Locales – Budget Primitif 2014 (Assainissement)

Le Conseil Municipal **ADOPTE** le Budget Primitif de l'exercice 2014 (Assainissement), arrêté comme suit :

EXPLOITATION :

- **Dépenses :** 1 643 641 euros
- **Recettes :** 1 643 641 euros

INVESTISSEMENT :

- **Dépenses :** 2 524 218 euros
- **Recettes :** 2 524 218 euros

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 22

Abstentions : 7

14 x 55 - Finances Locales – Compte de Gestion Opération TVA (parc d'activité du Boutet) exercice 2013

L'exécution des dépenses et recettes, relatives à l'exercice 2013, a été réalisée par le Trésorier en poste à Saint-Lys et le Compte de Gestion Opération TVA (parc d'activité du Boutet), établi par ce dernier, est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Le Trésorier a transmis à la Commune son Compte de Gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Le Conseil Municipal **ADOPTE** le Compte de Gestion Opération TVA (parc d'activité du Boutet) du Trésorier pour l'exercice 2013 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 29

14 x 56 - Finances Locales – Compte Administratif Opération TVA 2013 (Parc d'activité du Boutet)

Monsieur le Maire quitte la séance après avoir transmis la présidence du Conseil Municipal à Monsieur Raymond VILLENEUVE, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le Compte Administratif du Budget Opération TVA (Parc d'activité du Boutet) de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT (en Euros)		SECTION INVESTISSEMENT (en Euros)	
Dépenses :	38 994	Dépenses :	19 972
Recettes :	204 185	Recettes :	23 324
Résultat antérieur :	1,01	Résultat antérieur :	75 693,39
Résultat de clôture :	165 192,01	Résultat de clôture :	79 045,39

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 21

Abstentions : 7

14 x 57 - Finances Locales – Reprise des résultats 2013 – Parc d'activités ZAC du Boutet

Le Conseil Municipal **ADOpte** la reprise des résultats (Parc d'activités du Boutet) et l'affectation comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	165 191 €
Reprise résultat antérieur	1,01 €
Résultat à affecter	165 192,01 €

Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	3 352 €
Reprise résultat antérieur	75 693,39 €
Résultat à affecter	79 045,39 €

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 22

Abstentions : 7

14 x 58 - Finances Locales – Budget Primitif Opération TVA 2014 (Parc d'activités du Boutet)

Le Conseil Municipal **ADOpte** le Budget Primitif – Opération TVA - de l'exercice 2014 (Parc d'activités du Boutet), arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- **Dépenses :** 75 302 euros
- **Recettes :** 215 593 euros

INVESTISSEMENT :

- **Dépenses :** 16 020 euros
- **Recettes :** 91 714 euros

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 22

Abstentions : 7

14 x 59 - Finances Locales – Compte de Gestion Commune exercice 2013

L'exécution des dépenses et recettes, relatives à l'exercice 2013, a été réalisée par le Trésorier en poste à Saint-Lys et le Compte de Gestion Commune, établi par ce dernier, est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Le Trésorier a transmis à la Commune son Compte de Gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le Compte de Gestion Commune du Trésorier pour l'exercice 2013 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 29

14 x 60 - Finances Locales – Compte Administratif 2013 (Commune)

Monsieur le Maire quitte la séance après avoir transmis la présidence du Conseil Municipal à Monsieur Raymond VILLENEUVE, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le Compte Administratif du Budget Commune de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (en Euros)

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>		<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses :	6 297 809,04	Dépenses :	4 437 900,62
Recettes :	6 338 598,27	Recettes :	4 292 153,28
Résultat reporté :	554 877,00	Solde d'exécution reporté :	- 1 433 126,23
Résultat de clôture :	595 666,23	Résultat de clôture :	- 1 578 873,57
		Pour information, solde des restes à réaliser	327 771,00

BUDGET GLOBAL (en Euros)

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>		<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>	
Commune	595 666,23	Commune	-1 578 873,57
Assainissement	1 034 838,55	Assainissement	- 441 386,87
Opération T.V.A.	165 192,01	Opération T.V.A.	79 045,39
TOTAL	1 795 696,79	TOTAL :	-1 941 215,05

TOTAL GENERAL : -145 518,26

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 21

Contre : 7

14 x 61 - Finances Locales – Reprise des résultats 2013 – Commune

Le Conseil Municipal **ADOpte** la reprise des résultats et l'affectation comme suit :

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>		<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses :	6 297 809,04	Dépenses :	4 437 900,62
Recettes :	6 338 598,27	Recettes :	4 292 153,28
Reprise résultat antérieur:	554 877,00	Reprise résultat antérieur:	- 1 433 126,23
Résultat à affecter :	595 666,23	Résultat à affecter :	- 1 578 873,57

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 22

Contre : 7

14 x 62 - Finances Locales – Budget Primitif 2014 (Commune)

Le Conseil Municipal **ADOpte** le Budget primitif de l'exercice 2014 (Commune), arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **7 216 292 euros**

Recettes : **7 216 292 euros**

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : **3 865 329 euros**

- Recettes : **3 865 329 euros**

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 22

Contre : 7

14 x 63 - Finances Locales – Impôts locaux – Vote des taux pour 2014

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2014, en intégrant la fiscalité du SIVOM, le Conseil Municipal **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

- **Taxe d'habitation : 17,55 %**
- **Foncier bâti : 25,20 %**
- **Foncier non bâti : 124,08 %**

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 22

Contre : 7

14 x 64 - Institution et Vie Politique – Indemnité aux élus – Mise à jour

Suite aux élections municipales, le Conseil Municipal **DECIDE** que le taux des indemnités attribuées est révisé comme suit :

Article 1

Le taux de l'indemnité mensuelle versée au **Maire** est fixé à **32,03%** de l'indice brut 1015 de la fonction publique, indemnité majorée de 15 % au titre du Chef-Lieu de Canton, à compter d'une prise de fonction au 28 avril 2014.

Article 2

Le taux de l'indemnité mensuelle versée aux **Adjoint**s disposant de délégation de fonction est fixé à **11,45 %** de l'indice brut de la fonction publique, indemnité majorée de 15 % au titre du Chef-Lieu de Canton, à compter d'une prise de fonction au 28 avril 2014.

Article 3

Le taux de l'indemnité mensuelle versée aux **Conseillers Municipaux** disposant de délégation de fonction est fixé à **3,95 %**, à compter d'une prise de fonction au 28 avril 2014.

Article 4

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue à l'article L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 5

L'ensemble de ces indemnités sera modifié en fonction de la revalorisation de la valeur du point de l'indice.

Article 6

Les crédits nécessaires à la dépense ont été inscrits au Budget Communal.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 22

Contre : 1

Abstentions : 6

14 x 65 - Institution et Vie Politique – SPL MIDI PYRENEES CONSTRUCTION – Désignation du représentant

La SPL Midi-Pyrénées Construction a transmis à la Commune de Saint-Lys un courrier en date 28 mars 2014.

En effet, il convient de désigner un représentant au sein des instances de la SPL Midi-Pyrénées Construction pour le Conseil d'Administration l'Assemblée Générale et pour l'Assemblée Spéciale des actionnaires.

Le Conseil Municipal **DESIGNE** Monsieur Jacques TENE comme représentant :

- *Au Conseil d'Administration de la SPL Midi-Pyrénées Construction, avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre,*
- *A l'Assemblée Spéciale de la Société,*
- *A l'Assemblée Générale de la Société.*

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 22

Abstentions : 7

14 x 66 - Institution et Vie Politique – Formation des Elus – Bilan des formations mandatées sur 2013

Le Conseil Municipal **PREND** acte du bilan de formations des Elus mandatées sur 2013.

Se sont inscrits aux formations suivantes organisées par l'Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne :

- **Madame Arlette GRANGE :**
→ « La délivrance des autorisations d'urbanisme par le Maire » ;
- **Madame Jocelyne VIDAL :**
→ « Communes et EPCI : les liens financiers et fiscaux » ;
→ « L'analyse financière : un outil de diagnostic » ;
- **Monsieur Raymond VILLENEUVE:**
→ «Eclairage public : utilisation du logiciel de cartographie du SDGEH » ;
- **Monsieur Jean François SUTRA:**
→ «Enquête publique, évaluation environnementale et évolution des PLU » ;
→ «La gestion des réseaux d'assainissement collectif et non collectif» ;
- **Monsieur Jacques TENE :**
→ «Coopération intercommunale » ;
→ «Les collectivités territoriale et la politique éducative » ;
→ « La délivrance des autorisations d'urbanisme par le maire » ;

Se sont inscrits aux formations suivantes organisées par Sacha BRIAND, cabinet d'Avocats :

- **Madame Jocelyne VIDAL :**
→ « Villes, communautés, l'élaboration d'un projet partagé » ;
→ « L'actualité des collectivités locales et des élus locaux » ;
→ « La règlementation et le financement de la vie politique et des campagnes électorales » ;

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pas de vote

14 x 67 - Institutions et Vie Politique – Organisation de la formation des Conseillers Municipaux

Considérant qu'il convient de définir les orientations de la formation, dont pourront bénéficier les Elus du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lys, le Conseil Municipal **DECIDE** que les demandes de formation des Elus du Conseil Municipal toucheront tous les domaines concernés par la Commune, en particulier la formation aux finances locales et **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits de formation des élus inscrits au Budget de la Commune.

Il **PRECISE** qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des Elus financées par la Commune est annexé au Compte Administratif et qu'il donnera lieu à un débat au sein du Conseil.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 29

14 x 68 - Domaine et patrimoine – Bilan de la politique foncière 2013

Au cours de l'année 2013, la Commune a acquis et cédé les biens, comme indiqué dans le tableau ci-joint.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le bilan de la politique foncière de la Commune pour l'année 2013.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 29

INFORMATIONS DU MAIRE

Pas d'information du Maire.

DECISIONS DU MAIRE

Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Pas d'information du Maire.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :

- ***19 MAI,***
- ***16 JUIN,***
- ***07 JUILLET.***

La séance est levée à 2 h.

**Le 29 avril 2014
Le Maire,
Jacques TENE**